

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 18 juillet 1975  
PC/bs

420.43

PRIORITE 1

remis au télex

LIBRARY

Note BIO (75) 236 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Dir. Gén. des DG I et X

Dialogue euro-arabe

A l'occasion de la poursuite à partir du 21 juillet à Rome de la réunion d'experts qui s'est tenue du 10 au juin 1975 au Caire, les services du Porte-Parole ont élaboré les éléments d'information destinés à votre background et non attribuables que nous vous envoyons aujourd'hui séparément.

En ce qui concerne notre BIO 233 et plus précisément la conférence de presse du Président Rumor à l'issue de ce Conseil, le Porte-Parole, au cours du rendez-vous de midi de ce jour, a apporté la précision suivante: "La Commission était présente lors des débats des ministres à propos de la démarche faite par les Ambassadeurs des pays arabes. On doit donc considérer qu'elle partage le point de vue exprimé par M. Rumor dans la déclaration qu'il a faite au cours de la conférence de presse du Président du Conseil européen, jeudi 17 juillet 1975."

Amitiés,

B. Olivi





Bruxelles, le 18 juillet 1975

LIBRARY

DIALOGUE EURO-ARABE : ELEMENTS D'INFORMATION

Présentés à l'occasion de la poursuite à partir du 21 juillet à Rome de la réunion d'experts qui s'est tenue du 10 au 14 juin au Caire.

---

ORIGINE DU DIALOGUE

Dans leur déclaration du 6 novembre 1973 les Ministres des affaires étrangères des Neuf, dans le cadre de la coopération politique, en rappelant notamment "les liens de toutes sortes qui les unissent de longue date aux pays de la rive sud et est de la Méditerranée, ont affirmé que la Communauté est résolue, dans le cadre d'une approche globale et équilibrée, à négocier des accords avec ces pays".

La Conférence arabe au sommet réunie à Alger du 26 au 28 novembre 1973 a souligné, dans une déclaration à l'intention de l'Europe occidentale, que "l'Europe est liée aux pays arabes, à travers la Méditerranée, par des affinités de civilisation et par des intérêts vitaux qui ne peuvent se développer que dans le cadre d'une coopération confiante et mutuellement bénéfique".

Lors de la conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Copenhague, le 15 décembre 1973, ces derniers "ont confirmé l'importance qu'ils attachent à l'ouverture, avec les pays producteurs de pétrole, de négociations sur un régime global comprenant une coopération étendue en vue du développement économique et industriel de ces pays, d'investissements industriels et de l'approvisionnement stable des pays membres en énergie à des prix raisonnables". Cette déclaration faisait suite à la rencontre que les Ministres des affaires étrangères des Neuf avaient eue à Copenhague avec les envoyés de la Ligue Arabe.

•  
•  
•

## PREPARATION ET OUVERTURE

En février 1974, le Conseil des Communautés a décidé d'habiliter son Président à engager, de concert avec la Commission, les pourparlers avec la partie arabe dans les matières relevant de la compétence des Communautés. En mars 1974, les Ministres des affaires étrangères des Neuf, réunis dans le cadre de la coopération politique, ont dégagé les grandes lignes d'une action d'ensemble associant les Etats membres et la Communauté en vue de situer la coopération euro-arabe dans un cadre politique général. C'est le 10 juin 1974 que le Président en exercice du Conseil des Communauté et de la coopération politique a reçu mandat de prendre contact avec la partie arabe, cette dernière étant représentée par la Ligue Arabe qui comprend tous les pays arabes. Il était également décidé que du côté européen, le dialogue serait mené d'une manière combinée par la Communauté, d'une part, et les Etats membres dans le cadre de la coopération politique, d'autre part; la Commission participant également aux travaux dans ce dernier cadre. Un aide-memoire était remis, le 11 juin 1974, à 20 Etats arabes dans lequel les Neuf indiquaient à titre d'exemple de nombreux domaines où la coopération entre les deux parties pouvait se traduire par des actions concrètes (industrie, agriculture, énergie et matières premières, transports, science et technologie, coopération financière, formation des cadres). Ils s'exprimaient pour l'organisation d'une prise de contact entre les deux parties afin de recueillir leurs voeux initiales sur le caractère et la portée de leur coopération, sur les domaines dans lesquels elle devrait se développer et sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'entreprendre.

Les Neuf proposaient également, pour une date aussi rapprochée que possible, une rencontre au niveau ministériel entre leur propre Président et la Représentation que les gouvernements arabes auraient désignée.

Au niveau de la présidence, une première délégation européenne (représentant de la présidence du Conseil et de la coopération politique et représentant de la Commission) s'est rendue au Caire, siège de la Ligue Arabe; du 18 au 22 juin, pour préparer la rencontre, au niveau ministériel, des parties européennes et arabes. C'est le 31 juillet 1974 à Paris que cette rencontre a eu lieu: d'une part, M. Sauvagnargues, Ministre des affaires étrangères français et Président, en fonction à l'époque, du Conseil des Ministres de la Communauté européenne et M. Ortoli, Président de la Commission et d'autre part, le Cheikh Sabbah El Ahmad El Sabbah, Ministre des affaires étrangères du Koweït et Président, en fonction à l'époque, du Conseil de la Ligue Arabe et M. Mahmoud Riad, Secrétaire général de la Ligue Arabe.



Au cours de cette rencontre il a été notamment convenu de créer une commission générale euro-arabe et un certain nombre de commissions de travail.

#### LA POURSUITE DU DIALOGUE

Le dialogue se poursuit par des contacts des présidences de deux parties au niveau de hauts fonctionnaires: d'un côté, les représentants de la présidence et du secrétariat général de la Ligue Arabe, de l'autre, les représentants de la présidence (Conseil et coopération politique) et de la Commission. Dans cette composition, une réunion a eu lieu au Caire le 20 octobre 1974 pour faire avancer le dialogue quant au fond et quant à son organisation.

Les multiples contacts entre les deux présidences, intervenus dans les mois suivants, ont permis de dégager un accord sur la formule à mettre en oeuvre quant aux participants au dialogue. Selon cette formule, le dialogue devait se poursuivre au niveau d'experts avec une seule délégation européenne et une seule délégation arabe dans lesquelles les experts siègeraient sous leur propre nom et sans représenter un pays, un gouvernement ou une organisation quelconque.

La convocation d'une première réunion d'experts de la délégation arabe et de la délégation européenne au Caire, a eu lieu du 10 au 14 juin 1975 selon cette formule.

Au cours de cette réunion, la délégation arabe était présidée par M. Dajani, Représentant de la Jordanie, Président en fonction du Conseil de la Ligue Arabe et M. Mahmoud Riad, Secrétaire général de la ligue; la délégation européenne était présidée par M. Gallagher, Secrétaire Général Adjoint du Ministère des affaires étrangères d'Irlande, Représentant de la présidence et M. Meyer, Secrétaire général adjoint de la Commission. Dans un communiqué conjoint, publié à l'issue de cette réunion (voir annexe 1), les deux parties soulignaient notamment que "le dialogue euro-arabe est le fruit d'une volonté politique commune qui s'est manifestée au plus haut niveau en vue d'établir une relation spéciale" entre elles.

Le dialogue vise à "établir une coopération dans les domaines 1) de l'agriculture et du développement rural, 2) de l'industrialisation, 3) des infrastructures de base, 4) de la coopération financière, 5) du commerce, 6) de la coopération scientifique et technologique, des affaires culturelles, sociales et du travail". Les deux parties ont également convenu que "cette réunion



d'experts sera poursuivie d'une façon régulière par un steering committee d'experts, la prochaine réunion de ce steering committee étant prévue pour le mois de juillet dans une capitale européenne."

Au cours de cette prochaine réunion, six groupes de travail seront mis en place pour développer le dialogue dans les domaines mentionnés dans le communiqué conjoint publié le 14 juin 1975 au Caire.

Le dialogue euro-arabe s'insère dans la coopération déjà existant parmi les Européens et les Arabes dans des nombreux domaines et selon des formules contractuelles et dans des cadres géographiquement différents.

Il y a la Convention de Lomé, signée le 28 février 1975, à laquelle trois pays arabes (Somalie, Soudan et Mauritanie) sont parties avec la presque intégralité du continent africain. Il y a <sup>les</sup> ~~des~~ accords que la Communauté souhaite conclure rapidement avec les pays du Maghreb et ~~ceux~~ <sup>ceux</sup> que la Communauté s'apprête à négocier avec les quatre pays du Maschrak (Egypte, Liban, Jordanie, Syrie). Le dialogue euro-arabe représente ainsi une nouvelle dimension qui s'ajoute aux relations déjà en cours entre la Communauté et des pays arabes. Il s'ajoute également aux relations que les Etats membres ont sur un plan bilatéral avec les différents pays arabes.



JOINT COMMUNIQUE

Euro-Arab Dialogue  
Cairo, 14th June 1975

1. Two delegations of experts, one Arab and one European, met at the Headquarters of the Arab League in Cairo from 10th to 14th June in order to elaborate principles and objectives relating to cooperation between Europe and the Arab World through the Euro-Arab Dialogue.
2. Both sides agreed that the Euro-Arab Dialogue is the product of a joint political will that emerged at the highest level with a view to establishing a special relationship between the two sides.
3. They set out the objectives of the Dialogue in the following areas of cooperation:
  - Agriculture and rural development
  - Industrialisation
  - Basic infrastructure
  - Financial cooperation
  - Trade
  - Scientific and technological cooperation, cultural and labour and social questions.
4. In order to set in train the task of implementing these objectives, both sides agreed that the present meeting of experts will be resumed periodically in the form of a steering committee of experts; the first meeting of the steering committee of experts will be in July in a European city. On that occasion, groups of experts of both sides will consider together in greater depth the areas of cooperation set out above.
5. throughout their discussions, the Arab and European experts were conscious of the significance to be attached to this meeting within the framework of the Euro-Arab Dialogue. Consequently, they exerted all efforts in order to bring it to a successful conclusion.

-----



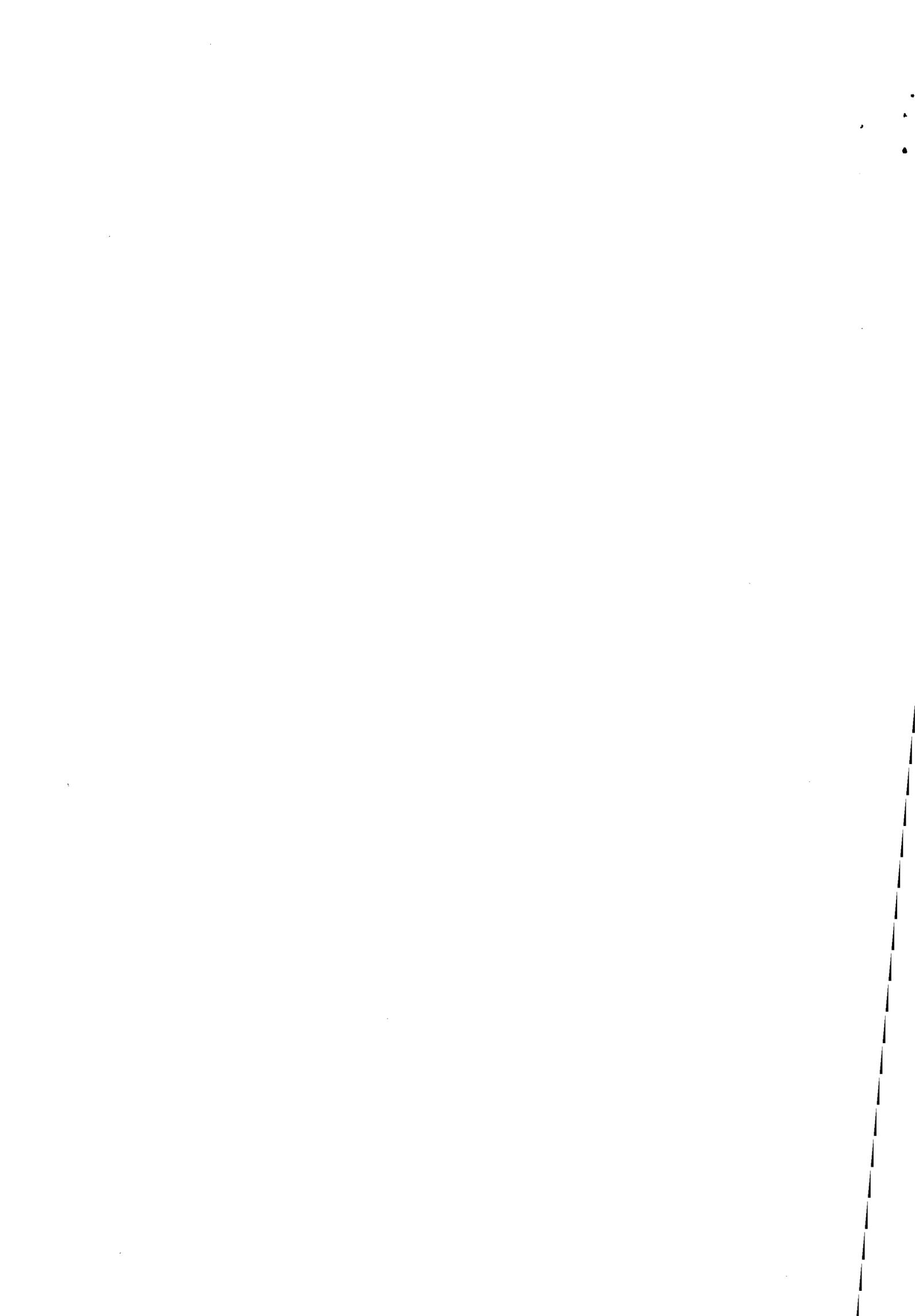
LE DIALOGUE EURO-ARABE VU PAR DES REPRESENTANTS DE LA PARTIE EUROPEENNE

A l'issue du Sommet de Copenhague, le 15 décembre 1973, le Président Ortoli déclarait que "l'offre d'accords de coopération avec les pays producteurs de pétrole correspond à des positions constamment défendues par la Commission".

Lors de la première rencontre des parties arabes et européennes au niveau ministériel à Paris, M. Sauvergnargues déclarait: "Il s'agit de jeter les bases d'une coopération économique à long terme, correspondant aux intérêts des uns et des autres (Européens et Arabes).... Nous ne devons pas rester au stade des déclarations d'intention, mais commencer à nous engager sur la voie de réalisations précises et concrètes".

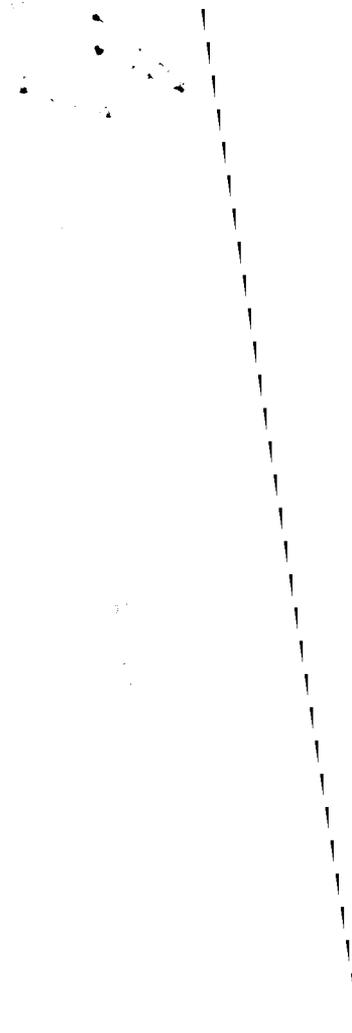
Lors d'un débat au Parlement européen sur le dialogue euro-arabe, M. Cneysson, Membre de la Commission chargé de la politique de coopération et développement, soulignait: "Le dialogue euro-arabe c'est cette volonté commune de traiter de manière particulière, entre nous, des problèmes qui nous intéressent en commun, et de les traiter en commun parce que c'est notre intérêt commun; parce que lorsqu'une affaire est traitée entre Arabes et Européens, elle prend une valeur plus grande que si elle l'était entre Arabes et pays d'un autre continent; parce que l'espace économique qui nous est commun est important; parce que la dépendance mutuelle doit être développée; parce que c'est une des conditions - mais non la seule, bien entendu - pour le développement de part et d'autre" (septembre 1974).

Dans la présentation du programme de la Communauté pour 1975 au Parlement européen, le 18 janvier 1975, le Président Ortoli affirmait, au sujet du dialogue euro-arabe, que: "La Commission fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire avancer cette action combinée de la coopération politique et de la Communauté, qui a été engagée durant l'année précédente. Ainsi, elle contribuera à la mise en place et au fonctionnement des organes susceptibles de traiter les problèmes concrets intéressant les deux groupes de pays dans une perspective de coopération étroite à long terme".



Au cours d'un débat au Parlement européen le 9 avril 1975, M. FitzGerald, président en exercice du Conseil et de la coopération politique, a déclaré: "Ces pays ont besoins de nos biens et services, de notre technologie, de notre assistance, pour développer leur économie. Nous avons besoin de leur pouvoir d'achat pour ces biens et services afin de maintenir notre développement économique. C'est sur ~~ce point~~ ce principe solide que repose le concept euro-arabe, et c'est pourquoi je suis certain que ce dialogue s'avérera fructueux et profitable pour nous comme pour eux, en dépit de toutes les hésitations, retards ou difficultés qui peuvent se produire au stade actuel et quels que soient les problèmes techniques que nous puissions avoir à résoudre".

Le 9 juillet 1975, lors de sa déclaration au Parlement européen, en tant que Président en exercice du Conseil, M. Rumor, Ministre italien des affaires étrangères, affirmait: "Il faut mentionner l'engagement avec lequel ces derniers mois les Neuf ont oeuvré pour le développement du dialogue euro-arabe, auquel nous attribuons une importance particulière en tant qu'instrument de rénovation des relations entre l'Europe et le monde arabe. La réunion d'experts au Caire, du 10 au 14 juin, a marqué le premier démarrage concret de ce dialogue. Il paraît animé, malgré certaines complexités et difficultés, par la conscience de ses protagonistes d'avoir emprunté la bonne direction".



ZCZCNY  
21877J COMEU B  
WASHINGTON/14  
NEW YORK/8

BRUXELLES, 20.6.75

TLX. 53523

M JO KRAG  
WASHINGTON

M COMBA  
BUREAU DE NEW YORK

M ERNST  
TOKYO

M LUYTEN  
GENEVE

M DE BAERDEMAEKER  
PARIS

M RENNER  
SANTIAGO

**LIBRARY**  
430-43

125

1	OK
2	OK
TR.	OK
GN.	
IND.	
S.A.	
R.D	
AGR.	Adl
MON.	M
P&I	ADM/BS +6
ADM.	

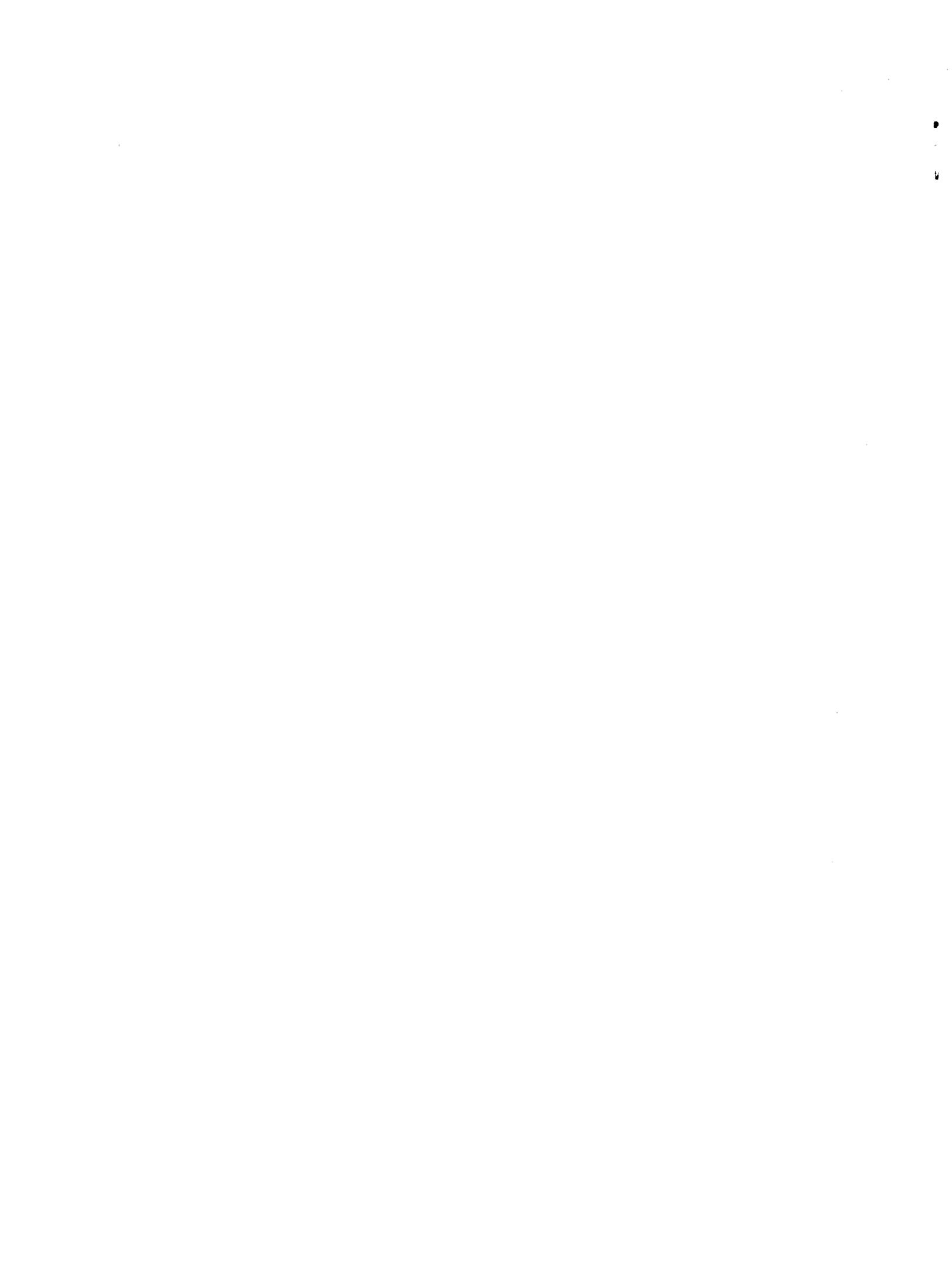
-----  
2911

SUBJECT : RESULTS OF FIRST PHASE OF EURO-ARAB DIALOGUE.

PLEASE FIND HEREUNDER FOR YOUR EARLY INFORMATION THE TEXT AS PUBLISHED BY AGENCE EUROPE OF 20 JUNE ON THE ABOVE SUBJECT:

MR KLAUS MEYER, ASSISTANT SECRETARY GENERAL OF THE EUROPEAN COMMISSION, COMMENTED TO THE PRESS ON THE RESULTS OF THE FIRST PHASE OF THE EURO-ARAB DIALOGUE (CAIRO, 10 TO 14 JUNE LAST), AT WHICH HE PARTICIPATED BY HEADING THE COMMUNITY DELEGATION ALONGSIDE MR CALLAGHER (IRELAND). MR MEYER FIRST OF ALL MADE THE FOLLOWING REMARKS :

- THE ARAB LEAGUE GAVE THE CAIRO MEETING A SPECIAL SPARKLE, IN CONSIDERING IT AS A HISTORICAL EVENT, EVEN ON THE FORMAL LEVEL (TELEVISED-TRANSMISSION, RADIOPHONIC REPORTING ETC).
- THE TWO PARTIES ACKNOWLEDGED AS THE OBJECTIVE OF THE DIALOGUE TO SET UP A SPECIAL RELATIONSHIP BETWEEN THEM.
- THE FIELDS IN WHICH THIS SPECIAL RELATIONSHIP WOULD DEVELOP ARE THOSE INDICATED IN THE JOINT COMMUNIQUE AS "AREAS OF COOPERATION" (SEE EUROPE OF 17 JUNE, PAGE 5).
- A STEERING COMMITTEE HAS BEEN SET UP, WHICH WILL PERIODICALLY EXAMINE THE PROGRESS AND RESULTS OF THE DIALOGUE IN THE VARIOUS FIELDS: THE SUBJECTS OF COOPERATION WILL BE GONE INTO THOROUGHLY BY THE JOINT WORKING GROUPS, ONE FOR EACH FIELD ADOPTED. THESE GROUPS WILL BEGIN NEXT MONTH IN ROME TO EXAMINE THE CONCRETE PROJECTS WHICH MIGHT BE ADOPTED FOR JOINT ACTIONS.
- THE EURO-ARAB DIALOGUE WILL REPLACE NEITHER BILATERAL RELATIONS BETWEEN EACH OF THE "NINE" AND THE DIFFERENT ARAB COUNTRIES, NOR EEC RELATIONS WITH THOSE COUNTRIES IT IS A QUESTION OF A "THIRD LEVEL" OF COOPERATION, COMPLEMENTARY TO THE TWO OTHERS, WHICH WILL DEAL WITH PROJECTS OF INTEREST TO THE TWO GROUPS OR SEVERAL COUNTRIES OF EACH GROUP.



GOING ON TO ANSWER QUESTIONS, MR MEYER STATED THE FOLLOWING  
-TRADE RELATIONS. THE EEC HAS NOT MODIFIED ITS POSITIONS, ACCORDING  
TO WHICH THE DEFINITION OF PREFERENTIAL RELATIONS CANNOT ENTER  
INTO THE EURO-ARAB DIALOGUE. THIS IS A FIELD RESERVED FOR NEGOTIA-  
TIONS BETWEEN THE EEC AND CERTAIN ARAB COUNTRIES, IN THE CONTEXT  
OF EITHER THE LOME CONVENTION (SOMALIA, MAURITANIA, SUDAN), OR OF  
THE MEDITERRANEAN POLICY (NEGOTIATIONS IN PROGRESS WITH MAGHREB  
COUNTRIES: NEGOTIATIONS ENVISAGED WITH EGYPT, LEBANON, SYRIA AND  
JORDAN). THE OTHER ARAB LEAGUE COUNTRIES BENEFIT FROM "GENERALISED  
PREFERENCES". THE TRADE COOPERATION ENVISAGED IN THE CONTEXT OF  
THE DIALOGUE COULD CONCERN THE PROMOTION OF TRADE, BETTER UTILISATION  
OF GENERALISED PREFERENCES, ETC.

- CONTENT OF COOPERATION IN THE VARIOUS FIELDS. SOME ORIENTATIONS  
HAVE ALREADY BEEN REGISTERED IN A MORE DETAILED DOCUMENTS OF THE  
"JOINT COMMUNIQUE", BUT THIS COMMUNIQUE IS THE ONLY OFFICIAL  
TEXT.

- PROBLEM OF EVENTUAL "BOYCOTT" BY ARAB COUNTRIES OF CERTAIN  
COMMUNITY FIRMS (HAVING RELATIONS WITH ISRAEL. ACCORDING TO MR MEYER,  
THIS POINT WAS NOT DISCUSSED.

- CLARIFICATIONS ON EEC/ISRAEL AGREEMENT. THE TEXT OF THIS  
AGREEMENT IS CLEAR IN ITSELF AND IT WAS NOT NECESSARY TO COMMENT  
ON IT. EUROPE WOULD POINT OUT THAT BEFORE THE OPENING OF THE  
DIALOGUE THE PRESIDENT OF THE COUNCIL MR FITZGERALD HAD GIVEN  
CLARIFICATION NOTABLY ON THE TERRITORIAL RANGE OF APPLICATION OF  
THIS AGREEMENT (WHICH DOES NOT COVER THE OCCUPIED TERRITORIES,  
FOR THESE ARE NOT PART OF ISRAEL).

- PARTICIPATION OF A DELEGATION FROM THE PALESTINE LIBERATION  
ORGANISATION. NEITHER ON ONE SIDE NOR THE OTHER ARE THERE ANY  
NATIONAL DELEGATIONS, BUT ONLY AN ARAB DELEGATION AND A  
EUROPEAN DELEGATION.

REGARDS,

E. LOERKE

21877J COMEU B  
NNNN



WASHINGTON/1  
NEW YORK/1

BRUXELLES, 21.6.75

TLX. 53564

MM. KRAG, CHEF DE LA DELEGATION DE WASHINGTON  
COMBA, CHEF DU BUREAU DE NEW YORK  
RENNER, CHEF DE LA DELEGATION DE SANTIAGO  
ERNST, CHEF DE LA DELEGATION DE TOKYO  
LUYTEN, CHEF DE LA DELEGATION DE GENEVE  
DE BAERDEMAEKER, CHEF DE LA DELEGATION DE PARIS

430.43  
LIBRARY

-----  
OBJET : DIALOGUE EURO-ARABE

1. APRES UNE SEMAINE DE NEGOCIATIONS DIFFICILES AU CAIRE DANS LE BATIMENT DE LA LIGUE ARABE ET UN MARATHON FINAL ENTRE UNE DELEGATION EUROPEENNE ET UNE DELEGATION ARABE, A ETE ADOPTE SAMEDI SOIR UN "MEMORANDUM COMMUN". CE MEMORANDUM CREE UNE PREMIERE BASE POUR LE DIALOGUE EURO-ARABE QUANT AU FOND ET EN DEFINIT UNE PREMIERE STRUCTURE OPERATIONELLE. LE RESULTAT TRES SATISFAISANT ET D UNE PORTEE POLITIQUE CERTAINE EST OBTENU APRES PRESQU'UN AN ET DEMI DE PREPARATION INTENSE AU COURS DESQUELLES IL A FALLU SURMONTER UNE HESITATION AMERICAINE, TROUVER UNE FORMULE POUR LE PROBLEME DE L OLP ET DESAMORCER L INCIDENT RECENT QUE CONSTITUAIT POUR QUELQUES PAYS ARABES LA SIGNATURE DE L ACCORD CEE-ISRAEL.

2. LE DOCUMENT COMPREND UNE INTRODUCTION GENERALE POLITIQUE CONSTATANT QUE LE DIALOGUE EST L EXPRESSION D UNE VOLONTE POLITIQUE ET QU IL VISE A LA CREATION D UNE "RELATION PARTICULIERE" ENTRE LES NEUF ET LE MONDE ARABE. DANS SIX CHAPITRES CONSACRES RESPECTIVEMENT A L INDUSTRIALISATION, L INFRASTRUCTURE, L AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL, LA COOPERATION FINANCIERE, LE COMMERCE, LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES QUESTIONS CULTURELLES, SOCIALES ET DU TRAVAIL SONT DEFINIS POUR CHAQUE SECTEUR QUELQUES PRINCIPES - ELEMENT AUQUEL LE COTE ARABE ATTACHAIT LA PLUS GRANDE IMPORTANCE ET QU ELLE VOULAIT ETABLIR, AU DEPART, COMME SEULE BASE DE NEGOCIATION -, DES OBJECTIFS A REALISER PAR LA COOPERATION EURO-ARABE ET UN PROGRAMME POUR UN TRAVAIL CONCRET - ELEMENT QUI ETAIT POUR LES NEUF LE PLUS IMPORTANT BUT DE NEGOCIATIONS ET QU ILS AVAIENT PREPARE ENTRE EUX A L AVANCE. IL EST ENFIN CONVENU QUE DES GROUPES DE TRAVAIL EURO-ARABES POUR CHACUN DES SIX DOMAINES SE REUNIRONT AU MOIS DE JUILLET EN EUROPE (ROME?) AINSI QU UN STEERING COMMITTEE QUI TIENDRA DES REUNIONS PERIODIQUES. LE DIALOGUE EURO-ARABE DISPOSE DONC DESORMAIS D UNE PREMIERE INFRASTRUCTURE DE TRAVAIL. IL EST A RAPPELER QUE TOUTES CES REUNIONS COMME LA REUNION AU CAIRE ELLE-MEME SE TIENNENT EN TANT QUE REUNIONS DES EXPERTS. CES EXPERTS SIEGENT EN TANT QUE TELS ET SANS QUALITE REPRESENTATIVE. AUCUNE REFERENCE EST FAITE AUX AUTORITES QUI LES ONT DESIGNES - FORMULE PROPOSEE PAR LES MINISTRES DES NEUF AU MOIS DE FEVRIER 1975 EN ATTENDANT UNE SOLUTIONS DEFINITIVE POUR LA PARTICIPATION DE L OLP AU DIALOGUE EURO-ARABE DEMANDEE PAR LE COTE ARABE.

3. LES NEGOCIATIONS SE SONT DERouleES GENEraLEMENT DANS UNE ATMOSPHERE DE TRES BONNE COOPERATION SANS INCIDENT MAJEUR. LES POINTS DE DEPART DIFFERENTS DE CHAQUE COTE - "PRINCIPES DE COOPERATION" POUR LE COTE ARABE, "PROGRAMME DE TRAVAIL" POUR LE COTE EUROPEEN - ET DEFENDUS AVEC FERmete ONT FinaLEMENT ABOUTI A UNE FORMULE DE SYNTHESE PLUS RICHE QUE CHACUN DES POINTS DE DEPART.



DANS LA PHASE INITIALE PLUSIEURS DECLARATIONS ETAIENT FAITES DU COTE ARABE PORTANT SUR LE PROBLEME PALESTINIEN ET LA CONCLUSION DE L ACCORD CEE ISRAEL. DES QUESTIONS A LEUR SUJET ONT ETE POSEES A LA DELEGATION EUROPEENNE. M. GALLAGHER A PU DESAMORCER LA DISCUSSION EN EXPLIQUANT QUE CES DECLARATIONS SERAIENT PORTEES A LA CONNAISSANCE DES AUTORITES EUROPEENNES ET QUE LES NEUF AVAIENT DEJA REPONDU A D AUTRES OCCASIONS TOUT EN SOULIGNANT QUE LES EXPERTS EUROPEENS REUNIS AU CAIRE N AVAIENT AUCUN MANDAT POUR DISCUTER DE TELLES QUESTIONS.

4. UN DES POINTS DES PLUS DIFFICILES DE TOUTE LA NEGOCIATION ETAIENT LES QUESTIONS COMMERCIALES, LE COTE ARABE DEMANDANT TOUT COURT UN ACCORD DE PRINCIPE LA COMMUNAUTE SUPPRIME LES DROITS DE DOUANE ET ACCORDE DES PREFERENCES A TOUS LES PAYS ARABES, CECI SANS QU UNE RECIPROCITE SOIT ACCORDEE AU STADE ACTUEL DU DEVELOPPEMENT. MEME UNE DISCUSSION DE CE PRINCIPE N ETAIT PAS POSSIBLE POUR LA DELEGATION EUROPEENNE. LA RUPTURE SEMBLAIT PROCHE A PLUSIEURS REPRISES EN RAISON DE CE POINT CONSIDERE COMME FONDAMENTAL PAR LES ARABES. LA SEULE CONCESSION FINALEMENT ACCEPTE DE NOTRE COTE CONSISTE DANS LA CREATION D UNE COMMISSION DE TRAVAIL POUR LA COOPERATION COMMERCIALE MAIS DONT LE MANDAT EST LIMITE AU "TRADE PROMOTION" ET A DES DISCUSSIONS SUR UNE MEILLEURE UTILISATION DES AVANTAGES COMMERCIAUX EXISTANTS. TOUTES LES DISCUSSIONS PORTANT SUR LE COMMERCE ONT ETE MENEES, COMME PREVUES PAR LES PROCEDURES COMMUNAUTAIRES, PAR LA COMMISSION.

5. LA DELEGATION ARABE COMPRENAIT UNE SOIXANTAINES D EXPERTS PROVENANT DE TOUS LES PAYS ARABES SAUF LA LIBYE QUI N EST PAS VENUE A LA CONFERENCE EN RAISON DE LA SIGNATURE DE L ACCORD CEE-ISRAEL. LA PLUPART DES PAYS AVAIENT ENVOYE DES AMBASSADEURS RESPECTIVEMENT DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LEURS MINISTERES DES AFFAIRES ETRANGERES OU MINISTERES TECHNIQUES. DEUX EXPERTS PALESTINIENS ONT EGALEMENT ASSISTE, DONT L UN - PROFESSEUR D HISTOIRE A L UNIVERSITE DU CAIRE - EST INTERVENU POUR LES AFFAIRES CULTURELLES, TECHNOLOGIQUES ET SCIENTIFIQUES AU NOM DE LA DELEGATION ARABE. CES PARTICIPANTS ENVOYE PAR L OLP ONT PRIS GRAND SOIN DE SE MONTRER CONSTRUCTIFS, OUVERTS ET TOUT A FAIT APTES A JOUER LEUR ROLE DANS DES ENCEINTES INTERNATIONALES COMME CETTE PREMIERE REUNION EURO-ARABE.

LA DELEGATION ARABE ETAIT CONDUITE PAR L AMBASSADEUR DE LA JORDANIE AUPRES DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (LA JORDANIE EXERCE ACTUELLEMENT LA PRESIDENCE DE LA LIGUE), ASSISTE DE REPRESENTANTS DU SECRETARIAT DE LA LIGUE. ELLE A DEMONTE UN DEGRE REMARQUABLE D EFFICACITE TANT SUR LE PLAN INTERNE (CONCERTATION, PRESENTATION DE CONTRE PROPOSITIONS ECRITES DANS DES DELAIS RELATIVEMENT BREFS) QUE SUR LE PLAN EXTERNE (PORTE-PAROLE UNIQUE MUNI DES INTERVENTIONS DES EXPERTS PRINCIPAUX POUR LES DIFFERENTS SUJETS PARTICULIERS). A CETTE BONNE ORGANISATION INTERNE S AJOUTE UN INTERET REEL ET AVOUE A TOUTE OCCASION DE TOUTE LA DELEGATION ARABE DANS UN ABOUTISSEMENT POSITIF DE CETTE PREMIERE RENCONTRE EURO-ARABE. TOUTEFOIS, UN ELEMENT PROBABLEMENT DECISIF POUR LE SUCCES FINAL A ETE L ENGAGEMENT PERSONNEL DU SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE ARABE, MONSIEUR MAHMOUD RIAD, ET SA PARTICIPATION DIRECTE DANS LES PHASES CRUCIALES DE LA NEGOCIATION, UTILISANT DE TOUTE L AUTORITE DONT IL DISPOSE DANS LES MILIEUX ARABES POUR FAIRE ABOUTIR LA REUNION.



6. LA DELEGATION EUROPEENNE ETAIT COMPOSEE D UNE CINQUANTAINES D EXPERTS EN PROVENANCE DE TOUS LES ETATS MEMBRES (QUELQUES UNS VENANT DES MINISTERES DES AFFAIRES ETRANGERES, LA PLUPART DES MINISTRES TECHNIQUES) ET DE LA COMMISSION. (M. EWIG POUR LA DG I, M WEBB POUR LA DG II, M. RAMADIER POUR LA DG III, M. VERQUIN POUR LA DG V, M MALVE POUR LA DG VI, M ANDRESEN POUR LA DG VII, M DE STORDEUR POUR LA DG XII). LES NEUF AVAIENT DECIDE QUE LA DELEGATION EUROPEENNE SOIT CONDUITE PAR UNE PRESIDENCE COMPOSEE DU REPRESENTANT DU PAYS EXERCANT LA PRESIDENCE ( M GALLAGHER, ASSISTANT SECRETARY GENERAL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES) AINSI QUE DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DANS LE GROUPE PERMANENT DES NEUF POUR LE DIALOGUE ARO ARABE M MEYER. COMME DEJA LORS DE LA CONFERENCE SUR L ENERGIE A PARIS, M GALLAGHER A DEPLOYE UNE FOIS DE PLUS SES QUALITES EMINENTES DE NEGOCIATEUR ET A CONTRIBUE LARGEMENT AU SUCCES FINAL. LES EXPERTS DE LA COMMISSION ONT FOURNI UN BON NOMBRE DES TEXTES PRESENTES POUR LES DIFFERENTS SECTEURS PARTICULIERS PAR LA DELEGATION EUROPEENNE AU COURS DE LA NEGOCIATION ILS ETAIENT SOLLICITES TOUT LE TEMPS PAR LES EXPERTS EUROPEENS DE JOUER UN ROLE ESSENTIEL DANS LES TRAVAUX.

DES POSITIONS POUR DES SUJETS COMMUNAUTAIRES (POLITIQUE COMMERCIALE, QUESTIONS SOCIALES UTILISATION PACIFIQUE DE L ENERGIE ATOMIQUE) AVAIENT ETE PREPAREES A L AVANCE PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION ET LE COREPER. LES PROCEDURES COMMUNAUTAIRES ONT DONC PU ETRE APPLIQUEES D UNE MANIERE CORRECTE, MEME DANS CETTE EXPERIENCE QU A CONSTITUE CETTE REUNION AU CAIRE. BIEN QUE LES MATIERES QUE LA DELEGATION EUROPEENNE AVAIT A TRAITER AVAIENT UN CARACTERE COMPLEXE - LES SUJETS RELEVANT DES 3 DOMAINES : COMPETENCE DES ETATS MEMBRES, COMPETENCE DE LA COOPERATION POLITIQUE SEULE, COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE - ELLE A PU AGIR VERS L EXTERIEUR AVEC UNE PARFAITE UNITE ET EFFICACITE ET EVITER A L INTERIEUR TOUTE QUERELLE INSTITUTIONNELLE. CETTE PREMIERE REUNION DU DIALOGUE EURO ARABE FOURNIT DONC LA "PREUVE" QUE LES NEUFS PEUVENT S ORGANISER DE SORTE QU ILS SONT CAPABLES DE MENER UNE ACTION EN TANT QUE TELLE SUR LA SCENE INTERNATIONALE, MEME LA OU EXISTE UN MELANGE INEXTRICABLE DE DIFFERENTS SUJETS. ET SANS QU IL N Y AIT UN PRIX A PAYER POUR UNE TELLE ACTION GLOBALE DANS LA FORME D UNE VIOLATION DES PROCEDURES COMMUNAUTAIRES.

J. LECOMTE

21877N CONEU B



Bruxelles, le 19 juin 1975

GC/lg

Remis au telex à:

PRIORITE P-1

450.43  
**LIBRARY**

Note BIO (75) 198 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux des DG I et X

---

Dialogue euro-arabe

M. Klaus Meyer, Secrétaire Général Adjoint, a illustré ce matin à la presse la réunion qui s'est tenue jusqu'au 14 juin au Caire au niveau des experts entre une délégation arabe et une délégation européenne.

1) Historique du dialogue euro-arabe

Si l'origine du dialogue se situe dans les événements de l'automne 1973, c'est le Sommet de Copenhague du 15 décembre 1973 qui marque la volonté politique européenne d'ouvrir des négociations sur un régime global de coopération. De leur côté les pays arabes, lors du Sommet d'Alger de novembre 1973, avaient invité la Communauté à ouvrir un dialogue avec eux. La réponse officielle et positive à cette invitation est donnée par les Neuf et la Communauté dans un memorandum de juin 1974.

Le dialogue se caractérise dès cette phase comme une action dans le double cadre des institutions et de la coopération politique.

La phase préliminaire du dialogue se déroule au niveau des présidences de deux parties: d'un côté les représentants de la présidence et du secrétariat général de la Ligue Arabe, de l'autre, les représentants de la présidence (Conseil et coopération politique) et de la Commission. Dans cette composition, il y a, fin juillet 1974, une rencontre entre les deux parties au niveau ministériel. La poursuite des contacts au cours de la période suivante a permis d'arriver à la convocation de cette première réunion d'experts de la délégation arabe et de la délégation européenne au Caire du 10 au 14 juin. La délégation européenne était dirigée par MM. Meyer et Gallagher (représentant de la présidence irlandaise); la délégation arabe était dirigée par M. Dajani, Ambassadeur de la Jordanie auprès des Communautés résidant à Bonn.

2) Résultats de la réunion du Caire

Après avoir souligné l'unité et l'efficacité de la délégation arabe ainsi que leur volonté d'aboutir à une conclusion positive du dialogue, M. Meyer a commenté brièvement le communiqué de presse conjoint que vous trouverez ci-dessous. Ce communiqué indique que la réunion du Caire a permis de dégager une première base quant au fond des futurs travaux du dialogue et quant à son organisation. Cette réunion se poursuivra par le biais d'un comité permanent d'experts au mois de juillet probablement à Rome.

./.

Les relations euro-arabes qui découleront du développement du dialogue complètent les relations que la Communauté déjà entretient avec certaines régions du monde arabe; de même elles complètent celles qui existent bilatéralement entre pays membres de la Communauté et pays arabes.

En réponse à des questions M. Meyer a précisé:

- si quelques résultats concrets du dialogue peuvent être attendus dans un avenir non éloigné, il reste que le dialogue représente un effort permanent;
- la question de la représentation des Palestiniens dans le dialogue ne se pose pas puisqu'il y a une délégation arabe unique;
- la possibilité d'une conférence euro-arabe au niveau ministériel n'a pas été évoquée au Caire;
- il n'y a pas de changement dans la politique commerciale de la Communauté; le dialogue avec les Arabes sur le commerce concerne pour l'essentiel les moyens à mettre en oeuvre pour mieux utiliser les instruments commerciaux déjà existant;
- la signature de l'accord CEE/Israël n'a pas fait obstacle à l'aboutissement positif au Caire.

Amitiés,

B. Olivi



JOINT COMMUNIQUE

Euro-Arab Dialogue

Cairo, 14th June 1975

1. Two delegations of experts, one Arab and one European, met at the Headquarters of the Arab League in Cairo from 10th to 14th June in order to elaborate principles and objectives relating to cooperation between Europe and the Arab World through the Euro-Arab Dialogue.
2. Both sides agreed that the Euro-Arab Dialogue is the product of a joint political will that emerged at the highest level with a view to establishing a special relationship between the two sides.
3. They set out the objectives of the Dialogue in the following areas of cooperation:
  - Agriculture and rural development
  - Industrialisation
  - Basic infrastructure
  - Financial cooperation
  - Trade
  - Scientific and technological cooperation, cultural and labour and social questions.
4. In order to set in train the task of implementing these objectives, both sides agreed that the present meeting of experts will be resumed periodically in the form of a steering committee of experts; the first meeting of the steering committee of experts will be in July in a European city. On that occasion, groups of experts of both sides will consider together in greater depth the <sup>various</sup> areas of cooperation set out above.
5. throughout their discussions, the Arab and European experts were conscious of the significance to be attached to this meeting within the framework of the Euro-Arab Dialogue. Consequently, they exerted all efforts in order to bring it to a successful conclusion.

-----

